

INTERCOMMUNALE

LOGIPÔLE | +

SOCIETE COOPERATIVE

RAPPORT DE GESTION

**2023**

## Table des matières

<b>Le mot du président</b> .....	<b>4</b>
<b>Remarque préliminaire</b> .....	<b>5</b>
<b>Présentation de l'intercommunale LOGIPOLE</b> .....	<b>7</b>
<b>Nos sites d'exploitation</b> .....	<b>8</b>
<b>Organigramme fonctionnel</b> .....	<b>10</b>
<b>Nos collaborateurs</b> .....	<b>11</b>
<b>Répartition du personnel par activité</b> .....	<b>11</b>
<b>Répartition du personnel par genre</b> .....	<b>12</b>
<b>Répartition du personnel par tranche d'âge</b> .....	<b>12</b>
<b>Les organes de gestion</b> .....	<b>13</b>
L'Assemblée Générale .....	13
Le Conseil d'administration .....	15
Le Comité de rémunération .....	16
Le Comité d'Audit .....	17
La gestion journalière .....	17
Le commissaire réviseur .....	17
<b>Bilan financier</b> .....	<b>18</b>
<b>Décompte du Logipôle - 2ème semestre 2023</b> .....	<b>19</b>
<b>Rapport du réviseur</b> .....	<b>21</b>
<b>Rapport d'activité</b> .....	<b>27</b>
<b>Blanchisserie</b> .....	<b>27</b>
<b>Cuisines</b> .....	<b>30</b>
<b>Magasins</b> .....	<b>32</b>
<b>Activités liées à la gestion de l'intercommunale</b> .....	<b>33</b>
<b>Principales décisions prises par le Conseil d'Administration/Comité d'Association Hospitalière</b> .....	<b>35</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>38</b>
<b>Rapport annuel de rémunération</b> .....	<b>40</b>
<b>Informations générales relatives à l'institution</b> .....	<b>40</b>

<i>Membres du Conseil d'administration</i> .....	41
<i>Titulaires de fonction de direction</i> .....	44
<i>Rapport annuel du Comité de rémunération</i> .....	50
1. Informations générales sur l'intercommunale Logipôle .....	50
2. Pertinence des rémunérations et autres avantages .....	50
3. Les recommandations du Comité de Rémunération.....	53
<i>La liste des adjudicataires</i> .....	54

---

## Le mot du président

---

Mesdames, Messieurs,

En tant que Président de l'intercommunale Logipôle, je suis heureux de vous présenter son premier rapport de gestion 2023 car même s'il ne porte que sur un seul semestre d'existence, il a été riche en avancées.

Sous la poussée du gouvernement pour la mise en place de réseaux hospitaliers, les CHU HELORA, associés à l'intercommunale Gabrielle Passelecq, sont les premiers à imaginer faire sortir des murs de leurs hôpitaux un certain nombre de métiers tels que les cuisines, la buanderie et les économats afin de les globaliser. Cette centralisation entrainera d'elle-même des réductions de coûts grâce à une standardisation de l'offre tout en restant fédératrice d'emplois dans la région.

La future plateforme logistique hospitalière verra en effet le jour sur le site de Géothermia (Mons) et anticipera la construction des 5 nouveaux hôpitaux des CHU HELORA, en parfaite synergie avec ceux-ci.

Le chemin parcouru depuis sa création le 12 avril 2023, son envol au 1<sup>er</sup> juillet 2023, jusqu'à ce jour est remarquable. Je suis tout particulièrement heureux de voir sa base se construire peu à peu, se structurer, s'uniformiser et se stabiliser.

Je suis également heureux de vivre le démarrage de cette intercommunale, vitrine nationale dans le paysage hospitalier, et je suis convaincu qu'avec notre association hospitalière, nous avons aujourd'hui dans nos mains tous les atouts pour notre réussite, grâce au support des CHU HELORA et de l'intercommunale Gabrielle Passelecq.

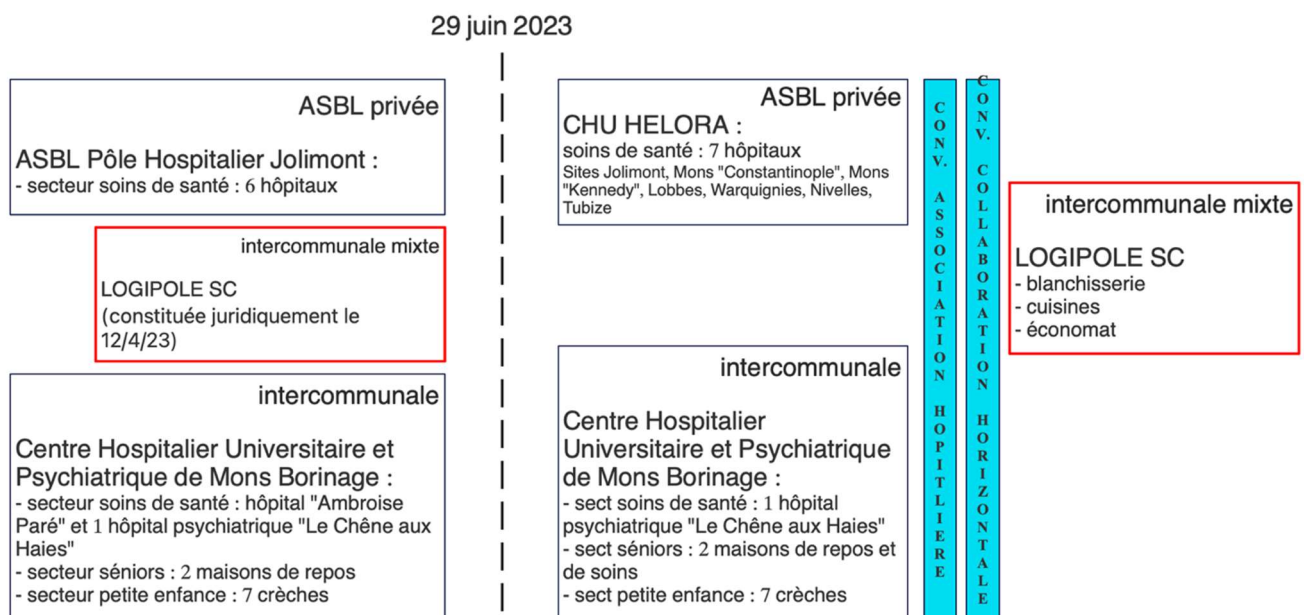
Je terminerai ce mot d'introduction en remerciant toutes les équipes des différents sites qui œuvrent chaque jour à la réussite de ce projet, et sans en oublier notre objectif premier : le bien-être et la satisfaction de nos bénéficiaires.

Brahim OSIYER

Président du Conseil d'Administration

## Remarque préliminaire

L'intercommunale Logipôle a été créée le 12 avril 2023 mais elle n'a cependant commencé à réellement fonctionner qu'au 1er juillet 2023. Rappelons en effet que la création de l'intercommunale LOGIPOLE est intimement liée à la création du pôle hospitalier CHU HELORA et à l'évolution de l'intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et psychiatrique de Mons Borinage (CHUPMB) à la date du 29 juin 2023. La situation avant et après cette date est synthétisée dans le schéma ci-après (extrait du plan stratégique), qui illustre la composition des structures en place et leur transformation.



Notons au passage que l'intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et psychiatrique de Mons Borinage a été rebaptisée lors de son Assemblée Générale de décembre 2023 en « Intercommunale Gabrielle Passelecq ». Dans la suite de ce rapport, nous ne mentionnerons plus que cette dernière appellation.

Conformément aux dispositions transitoires prévues dans l'acte constitutif du Logipôle, publié aux annexes du Moniteur belge sous le numéro 2023-04-25/0337629, le premier exercice comptable se clôturera le 31/12/2024 :

*« Clôture du premier exercice : Le premier exercice social prend cours le jour où elle acquiert la personnalité morale et sera clôturé le trente et un décembre deux mille vingt-quatre. »*

Dès lors, la présentation des résultats financiers ne pourra se faire que lors de l'Assemblée Générale de juin 2025.

Ce rapport de gestion ne comprendra donc pas de rapport relatif aux comptes annuels.

---

## Présentation de l'intercommunale LOGIPOLE

---

La volonté des CHU HELORA et de l'intercommunale Gabrielle Passelecq est clairement et légitimement de se concentrer sur leur cœur de métier, à savoir les activités de soins, et de sortir de leurs murs les activités technico-logistiques qui peuvent l'être, dès lors que le niveau d'activité de l'ensemble des hôpitaux associés permet de telles économies d'échelles.

C'est la raison pour laquelle ces 2 structures ont décidé de constituer une Association Hospitalière (au sens de l'AR du 25/4/97) et de céder certaines activités dans une entité juridique distincte ayant, dans notre cas, pris la forme d'une intercommunale.

Les métiers concernés par ce regroupement sont :

- Cuisine industrielle : Préparation, finition, vente, livraison de repas et d'aliments ainsi que la prestation de divers services liés au domaine de la restauration ;
- Blanchisserie : Fourniture, location, entretien du linge et de vêtements, ainsi que les prestations de services divers du domaine de la blanchisserie ;
- Économat : Acquisition et livraison de bien et/ou de services en rapport avec les compétences/missions/activités des associés dans un but de rationalisation des coûts

Si à ce jour, ces activités de production continuent à se dérouler dans les infrastructures historiques de ces hôpitaux, l'ambition est clairement de regrouper ce personnel sur une plateforme logistique hospitalière – un logipôle – permettant ainsi d'en minimiser les coûts grâce à une volumétrie garantissant une rentabilité suffisante.

Nous avons la volonté de faire de ce logipôle un projet des plus innovants dans ce secteur en Belgique, fédérateur d'emplois directs et indirects sur la région, avec une ambition de construction durable et une empreinte environnementale de ses activités la plus minime possible. Par ailleurs, grâce à une industrialisation et des outils performants, nous œuvrerons dans le souci d'une production qualitative et d'une pénibilité réduite pour le personnel.

Toujours en phase avec le programme annoncé dans notre plan stratégique 2024 – 2025, la mise en service de cette infrastructure reste prévue à l'aube de 2028. Le terrain sur lequel cette construction prendra

corps est déjà réservé auprès de l'intercommunale IDEA, actuel propriétaire, et se situe sur une parcelle de 6,6ha sur la zone d'activité GEOTHERMIA (MONS).

Notre futur pôle logistique, aujourd'hui actif pour les CHU HELORA et l'intercommunale Gabrielle Passelecq, sera alors en mesure de desservir également d'autres institutions comme des Maisons de repos et de soins, des Résidences services, des crèches, des repas scolaires, des repas à domicile ou permettre le traitement du linge résident notamment.

Mais la réussite de ce projet, et sa rentabilité finale, nécessitent avant tout, et au plus vite, une standardisation des processus actuels, une rationalisation des pratiques et des demandes des différents partenaires, passant par une simplification de l'offre alimentaire. A brève échéance, nous visons notamment de disposer d'une seule offre alimentaire hospitalière, une offre alimentaire « senior » et une offre alimentaire « petite enfance », mais bien entendu à qualité maintenue, voire améliorée.

Nous nous inscrivons donc dans le choix stratégique des CHU HELORA et de l'intercommunale Gabrielle Passelecq en créant ce pôle logistique pour leurs hôpitaux, de rendre ses services plus efficaces, gage de qualité, de sécurité et de gains financiers pour les patients et pour les hôpitaux.

Ce pôle logistique permettra de créer de la richesse et de l'emploi dans notre région, que ce soit en emplois directs au sein de l'intercommunale, mais aussi en emplois indirects (maintenance des installations, télésurveillance de machines, entretien des abords, matières premières alimentaires issues de circuits courts...). Nous serons également une entreprise citoyenne favorisant autant que possible l'insertion professionnelle et la formation en entreprise.

## Nos sites d'exploitation

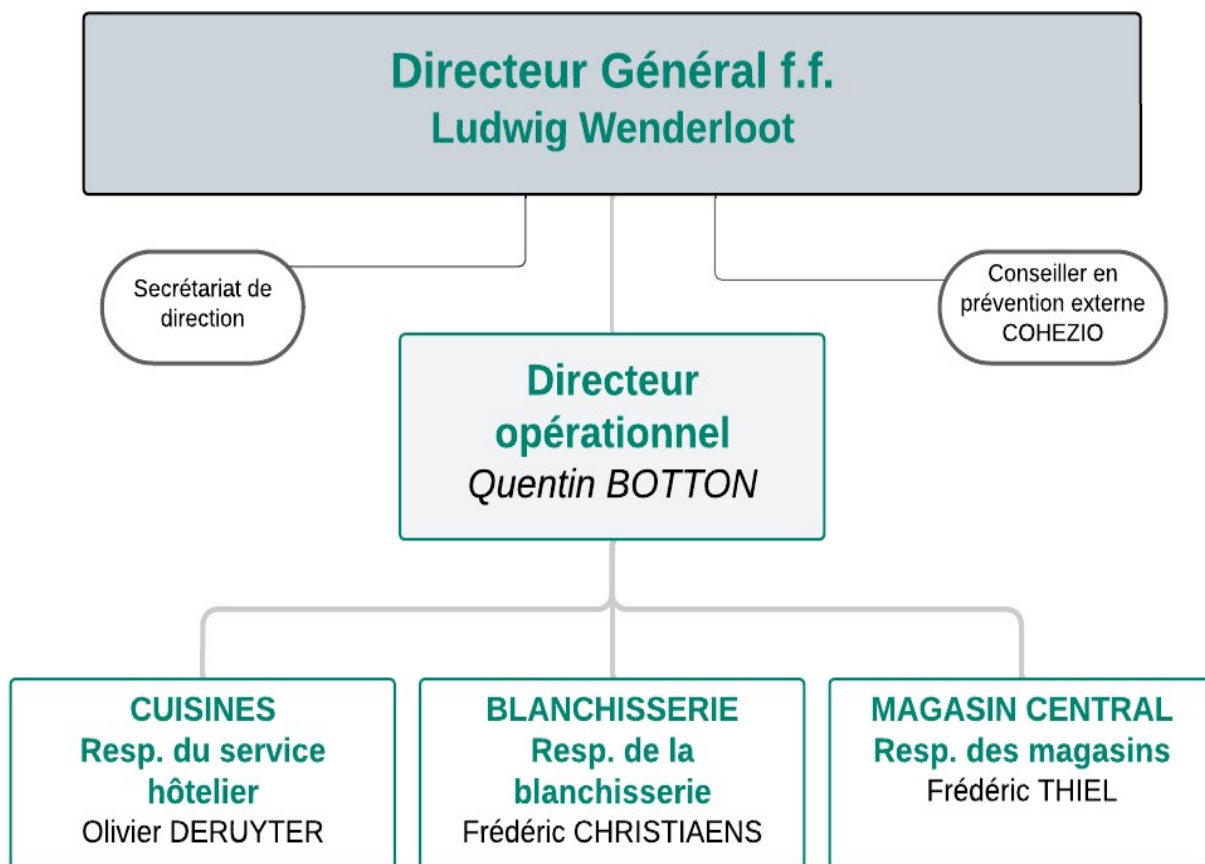
Comme indiqué plus avant, l'activité de l'intercommunale continue de s'exercer au sein des différents hôpitaux de nos 2 associés. Les sites de production, et leurs activités, sont résumés ci-après :

- **Site de Jolimont** - Rue Ferrer, 159 – 7100 Haine-Saint-Paul
  - o Buanderie – locaux situés dans le bloc No niveau -1 et 0
  - o Cuisines – locaux situés dans le bloc Cu niveau -2



- Économats – locaux situés dans le bloc Ec niveau -1 et -2
- Self de Jolimont – locaux situés dans le bloc E niveau 0
  
- **Site de Mons “Kennedy”** –Boulevard John Fitzgerald Kennedy 2, 7000 Mons -
  - Economat : locaux situés dans l’Aile D niveau -1
  - Cuisines et self : locaux situés dans l’Aile E niveau -1 et -2
  
- **Site de Warquignies** - Rue des Chauffours, 27 – 7300 Boussu
  - Cuisines – locaux situés dans le bloc E niveau -2
  - Économats – locaux situés dans le bloc E niveau 0
  
- **Site de Nivelles** – rue Samiette, 1 – 1400 Nivelles
  - Cuisines – locaux situés dans le bloc A étage -1
  
- **Site de Lobbes** – Rue de la station 25 - 6540 Lobbes
  - Cuisines – locaux situés dans le bâtiment A niveau 0
  
- **Site du “Chêne aux haies”** – Chemin du Chêne aux Haies 24, 7000 Mons
  - Cuisines situées dans le bâtiment dénommé « Administration »
  - Le bâtiment dénommé « Economat » dans son ensemble

## Organigramme fonctionnel

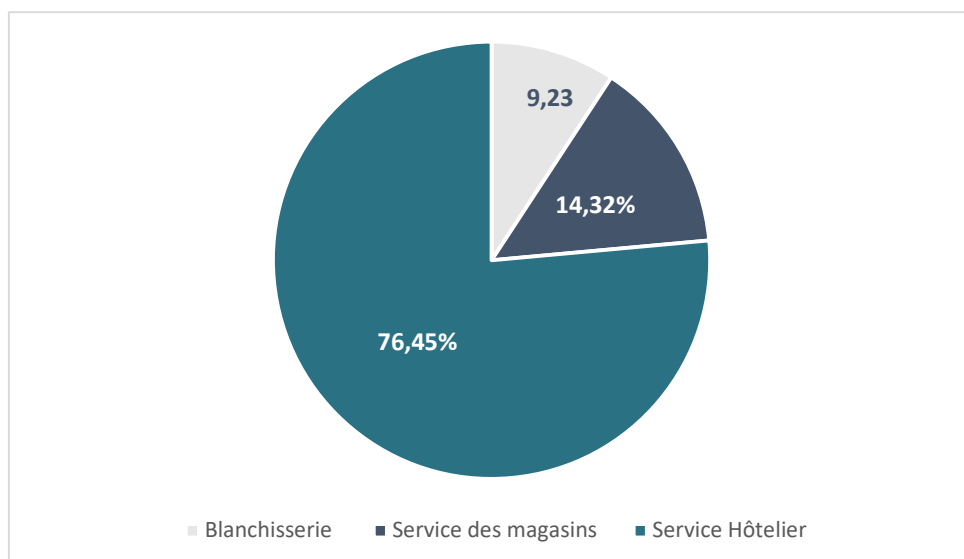


## Nos collaborateurs

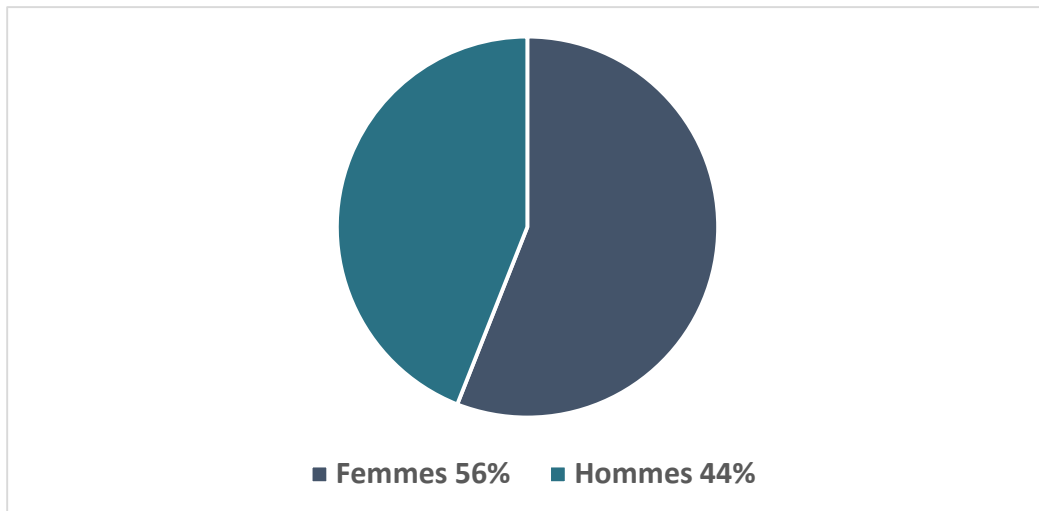
En 2023, l'intercommunale Logipôle a occupé en moyenne 311 agents. Cela représente 252,2 équivalents temps plein.

La volonté du Logipôle est de pérenniser l'emploi. En effet, 84% des agents sont occupés sous contrat à durée indéterminée.

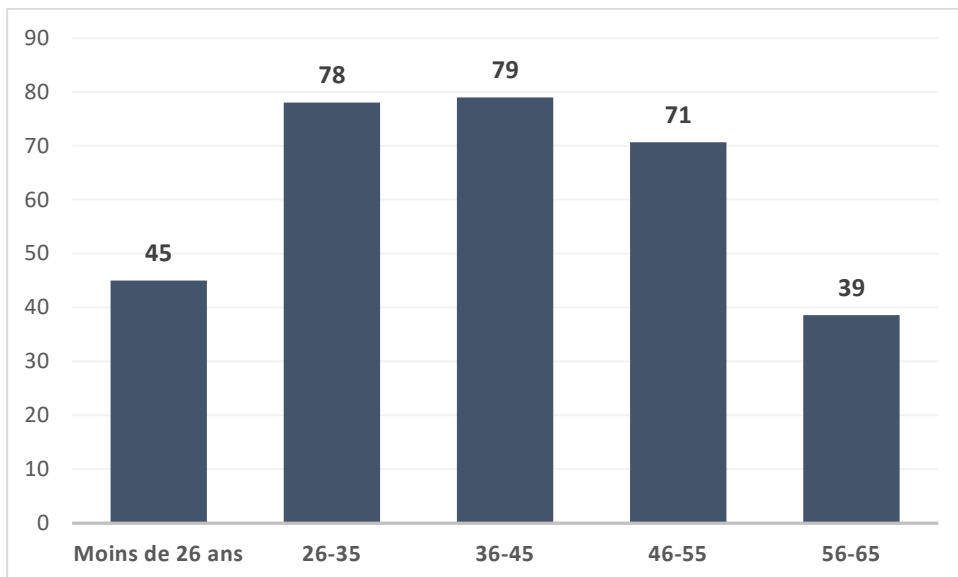
## Répartition du personnel par activité



### Répartition du personnel par genre



### Répartition du personnel par tranche d'âge



## Les organes de gestion

### L'Assemblée Générale

Cette année 2023, particulière pour notre intercommunale, aura connu 3 Assemblées Générales :

- Le 12 avril 2023 pour la constitution de l'intercommunale : présentation de ses statuts, de son plan financier, nomination des administrateurs.
- Le 29 juin 2023, assemblée générale extraordinaire ayant pour objet l'acceptation de la cession à titre gratuit de la branche d'activité dite « logipôle » venant du CHUPMB, d'une part, et l'acceptation de l'apport à titre gratuit du patrimoine de l'ASBL Pôle hospitalier Jolimont lié à ses activités logistiques conformément à l'opération de scission entraînant sa dissolution sans liquidation, d'autre part.
- Le 22 décembre 2023, assemblée générale ordinaire, reportée au 12 janvier 2024 par défaut de quorum, avec principalement à son ordre du jour : le plan stratégique 2024-2025 de l'intercommunale, son budget prévisionnel 2024, la désignation d'un réviseur et l'approbation de la rémunération du Président, Vice-Présidente et Administrateurs.

Rappelons que notre intercommunale est mixte et que nos associés représentés à ces assemblées générales sont :

- Pour le secteur public (détenant 13 actions sur 17) :
  - o La Ville de Mons,
  - o La Commune de Frameries,
  - o La Commune de Quévy,
  - o La Commune de Colfontaine,
  - o La Commune de Quaregnon,
  - o La Ville de Saint-Ghislain,
  - o L'intercommunale Gabrielle Passelecq

- Pour le secteur privé (détenant 4 actions sur 17) :
  - o L'ASBL CHU HELORA,
  - o L'ASBL « L'entraide Fraternelle Jolimont »,
  - o L'ASBL « La Charmille »,
  - o L'ASBL « Le Bosquet »

## Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration est constitué de 20 membres répartis en 2 collèges.

FONCTION	REPRESENTANT	GROUPE
<b>Président</b>	<b>Brahim OSIYER</b>	<b>Communal PS</b>
<b>Vice-présidente</b>	<b>Maria-Anna DI MARCO</b>	<b>Communal ECOLO</b>
<b>Administrateurs</b>		
Associés publics	Fabio RICCOBENE	Communal PS
	Khadija NAHIME	Communal PS
	Jean-Paul DEPLUS	Communal PS
	Valérie PECRIAUX	Communal PS
	Damien JENART	Communal PS
	Julien DONFUT	Communal PS
	Françoise COLINIA	Communal MR
	Lino RIZZO	Communal LES ENGAGES
	Louis NICODÈME	Communal LES ENGAGES
	Stéphane OLIVIER	IC Gabrielle Passelecq
Associés privés	Calogero CONTI	CHU HELORA ASBL
	France NIVELLE	CHU HELORA ASBL
	Bart VANDAELE	CHU HELORA ASBL
	Bernard COULIE	CHU HELORA ASBL
	Isabelle LINKENS	CHU HELORA ASBL
	Jean-Michel STURBOIS	Entraide Fraternelle ASBL
	Patrick DE COSTER	Le Bosquet ASBL
	Anne-Sophie CAUDRON	La Charmille ASBL

Du 12 avril 2023 au 31 décembre 2023, 7 séances du Conseil d'Administration ont été tenues.

## Le Comité de rémunération

Le comité de rémunération est constitué de 5 administrateurs parmi les représentants des communes associées :

Nom et prénom	Groupe
Brahim OSIYER, président	Communal PS
Damien JENART	Communal PS
Khadija NAHIME	Communal PS
Jean-Paul DEPLUS	Communal PS
Louis NICODÈME	Communal LES ENGAGES

Le Comité de Rémunération s'est réuni le 15 septembre 2023 afin :

- de formuler ses recommandations à l'Assemblée Générale relatives à la rémunération du Président, de la Vice-Présidente, des jetons de présence des Administrateurs (avec effet rétroactif au 12/4/2023)
- de formuler ses recommandations au Conseil d'Administration concernant la rémunération de la fonction dirigeante locale (avec effet rétroactif au 1/7/2023)



## Le Comité d'Audit

Le comité d'audit est constitué de 5 Administrateurs :

Nom et prénom	Groupe
Julien DONFUT	Communal PS
Fabio RICCOBENE	Communal PS
Isabelle LINKENS	HELORA
Anne-Sophie CAUDRON	La Charmille
Lino RIZZO, président	Communal LES ENGAGES

Madame Isabelle LINKENS a été désignée par le conseil d'administration du 12 avril 2023 et dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit, conformément à l'Art. L1523- 26. du CDLD.

Il n'y a pas eu lieu de rassembler le Comité d'Audit en 2023.

## La gestion journalière

Le Conseil d'Administration a délégué, sous sa responsabilité, la gestion journalière de l'intercommunale au titulaire de la fonction dirigeante locale faisant fonction, Monsieur Ludwig WENDERLOOT.

## Le commissaire réviseur

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 12 janvier 2024 a désigné la société SRL « DGST & PARTNERS – réviseurs d'entreprises » en qualité de réviseur de l'intercommunale pour les exercices comptables 2023, 2024 et 2025.

---

## Bilan financier

---

Comme mentionné en remarque au début de ce rapport, notre intercommunale se trouve dans une situation tout à fait particulière vu qu'au terme de 2023, elle n'a que 6 mois d'activité.

Bien qu'ayant été constituée le 12/04/2023, elle n'a commencé à fonctionner qu'à dater du 1er juillet 2023, au moment du transfert des activités et du personnel des CHU HELORA et de l'Intercommunale Gabrielle Passelecq, vers notre intercommunale pour ce qui concerne sa sphère d'activités.

Le premier bilan financier portera donc sur une période de 3 semestres, du 01/07/2023 au 31/12/2024 et sera présenté lors de l'assemblée générale de juin 2025.

Nous présentons toutefois ci-après les chiffres de ce premier semestre d'exploitation (période du 01/07/2023 au 31/12/2023).



On constate que la masse salariale représente 61,3% des coûts totaux (dont 75% pour l'hôtelier, 10% pour la blanchisserie et 15% pour l'économat).

Les charges hors salaires représentent 38,7% des coûts totaux (dont 91% pour l'hôtelier, 7% pour la blanchisserie). Il s'agit surtout des approvisionnements des cuisines.

L'enjeu principal est la charge salariale. A ce titre, un outil de suivi mensuel des ETP a pu être développé afin d'en suivre l'évolution au plus près.

Les coûts pour les CHU HELORA sont relativement stables, abstraction faite des indexations salariales et de l'augmentation d'un certain nombre de coûts incorporés (produits d'entretien, denrées alimentaires...).

Une augmentation plus significative est constatée pour l'intercommunale Gabrielle Passelecq car des activités telles que la distribution des repas à domicile ACASA ont été transférées au cours de ce semestre d'exploitation vers le logipôle.

Ces chiffres sont également le résultat d'un accord entre les associés sur les clés de répartition à utiliser. En particulier, la situation pour la ventilation des coûts sur la cuisine du site Kennedy des CHU HELORA (ex Ambroise Paré), puisque cette cuisine produit à la fois :

- pour l'hôpital (HELORA)
- pour la MRS de la Bonne Maison de Bouzanton, les repas à domicile ACASA (Gabrielle Passelecq)

Le principe et les modalités de refacturation, effectivement appliqués, sont décrits dans la convention de coopération horizontale conclue entre les partenaires.

\*IGP : Intercommunale Gabrielle Passelecq

---

## Rapport du réviseur

---

LOGIPÔLE SC

A l'attention de  
Monsieur Brahim OSIYER – Président  
Des Membres du Conseil d'Administration

Bd Fulgence Masson, 5  
7000 Mons

Bruxelles, le 14 mai 2023.

Monsieur la Présidente,  
Chers membres du Conseil d'Administration,

Concerne : Comptes intermédiaires arrêtés au 31 décembre 2023

Dans le cadre de notre mandat de commissaire, nous avons procédé à une revue des comptes intermédiaires arrêtés au 31 décembre 2023 de votre intercommunale sous forme de société coopérative.

La situation intermédiaire arrêtée au 31 décembre 2023 présente un total de bilan consolidé de **13.159.373 EUR**, des fonds propres de **10.448 EUR** et un résultat positif de la période de **1.948 EUR**.

Au cours de nos contrôles, réalisés ces dernières semaines pour les travaux, nous avons bénéficié de la collaboration active des membres du personnel du service de la comptabilité et de la finance qui nous avaient mis à disposition un accès au programme comptable sur le réseau contenant un grand nombre de pièces justificatives, de documents comptables ainsi que des documents préparatoires à notre mission, qui ont répondu sans retard à toutes les questions que nous leur avons posées, et qui nous ont transmis toutes les pièces justificatives demandées. Nous profitons d'ailleurs de cette présente pour les en remercier.

La situation comptable intermédiaire arrêtée au 31 décembre 2023 n'appelle à ce stade aucune remarque spécifique de notre part.

De par la nature et l'ampleur des travaux mis en place, le présent courrier ne peut être assimilé à une attestation des comptes intermédiaires sous revue, laquelle ne pourrait être émise qu'à l'issue d'un contrôle plénier, comparable à celui que nous effectuerons sur vos comptes annuels qui selon les statuts de votre intercommunale sous forme de société coopérative seront arrêtés au 31 décembre 2024.



Nous restons bien entendu à votre entière disposition et vous prions de croire, Monsieur le Président, chers Membres du Conseil d'Administration, en l'expression de nos sentiments très distingués.

DGST & Partners – Réviseurs d'entreprises,  
Commissaire,  
Représentée par

Fabio Crisi  
Réviseur d'entreprises, associé

	<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>274.273</b>
I.	Frais d'établissement	20	5.204
II.	Immobilisations incorporelles	21	50.838
III.	Immobilisations corporelles	22/27	218.232
A.	Terrains et construction	22	0
B.	Installations, machines et outillages	23	0
C.	Mobilier et Matériel Roulant	24	167.558
D.	Location-financement et droits similaires	25	0
E.	Autres immobilisations corporelles	26	0
F.	Immobilisation en cours et acomptes versés	27	50.674
IV.	Immobilisations financières	28	0
	<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>12.885.100</b>
V.	Créances à plus d'un an	29	0
A.	Créances commerciales	290	0
B.	Autres créances	291	0
VI.	Stocks et commandes en cours	3	169.966
A.	Stocks	30/36	169.966
B.	Commandes en cours	37	0
VII.	Créances à un an au plus	40/41	12.298.561
A.	Créances commerciales	40	5.810
B.	Autres créances	41	12.292.751
VIII.	Placements de trésorerie	50/53	0
A.	Actions propres	50	0
B.	Autres placements	51/53	0
IX.	Valeurs disponibles	54/58	389.809
X.	Comptes de régularisation	490/1	26.765
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>13.159.373</b>



<b>PASSIF</b>		<b>31-12-23</b>
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>
		<b>10.448</b>
I.	Capital	10
A.	Capital souscrit	100
B.	Capital non appelé	101
		0
II.	Primes d'émission	11
		0
III.	Plus-value de réévaluation	12
		0
IV.	Réserves	13
		0
A.	Réserve légale	130
		0
B.	Réserves indisponibles	131
		0
C.	Réserves immunisées	132
		0
D.	Réserves disponibles	133
		0
V.	Bénéfice reporté	140
	Perte reportée (-)	141
	Résultat de l'année précédente	
	Résultat de l'année	1.948
VI.	Subsides en capital	15
		0
	<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>	<b>16</b>
		<b>39.569</b>
VII. A.	Provisions pour risques et charges	160/5
		39.569
	1. Pensions et obligations similaires	160
		0
	2. Charges fiscales	161
		0
	3. Grosses réparations et gros entretien	162
		0
	3. Obligations environnementales	163
		0
	5. Autres risques et charges	164/5
		39.569
B.	Impôts différés	168
		0
	<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>
		<b>13.109.356,14</b>
VIII.	Dettes à plus d'un an	17
		0
A.	Dettes financières	170/4
		0
	1. Emprunt subordonné	170
		0
	2. Emprunt obligataire non subordonné	171
		0
	3. Dettes de location-financement et assimilés	172
		0
	4. Etablissement de crédit	173
		0
	5. Autres emprunts	174
		0
B.	Dettes commerciales	175
		0
C.	Acomptes reçus sur commandes	176
		0
D.	Autres dettes	178/9
		0
IX.	Dettes à un an au plus	42/48
		13.090.878
A.	Dettes à un an au plus échéant dans l'année	42
		0
B.	Dettes financières	43
		0
	1. Etablissements de crédit	430/8
		0
	2. Autres emprunts	439
		0
C.	Dettes commerciales	44
		3.412.405
	1. Fournisseurs	440/4
		3.412.405
	2. Effets à payer	441
		0
D.	Acomptes reçus sur commandes	46
		0
E.	Dettes fiscales, salariales et sociales	45
		2.301.990
	1. Impôts	450/3
		323.737
	2. Rémunérations et charges sociales	454/9
		1.978.253
F.	Autres dettes	47/48
		7.376.483
X.	Comptes de régularisation	492/3
		18.478
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>
		<b>13.159.373</b>

		<b>31-12-23</b>
<b>I. Ventes et Prestations</b>	<b>70/76B</b>	<b>12.028.205</b>
A. Chiffre d'affaires	70	1.948
B. Variation des en-cours et produits finis	71	0
C. Production immobilisée	72	0
D. Cotisations, dons, legs et subsides	73	0
E. Autres produits d'exploitation	74	12.026.256
F. Produits d'exploitation non récurrents	76A	0
<b>II. Coûts des ventes et prestations</b>	<b>60/66B</b>	<b>12.025.788</b>
A. Approvisionnement et marchandises	60	2.502.033
1. Achats	600/8	2.547.687
2. Variation des Stocks (+/-)	609	-45.654
B. Services et biens divers	61	2.758.696
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	6.722.621
D. Amortissements et réd val sur actifs immo	630	0
E. Réductions de valeur sur actifs circulants	631/4	0
F. Provisions pour risques et charges	635/7	39.569
G. Autres charges d'exploitation	640/8	2.869
H. Charges d'exploitation portées à l'actif	649	0
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A	0
<b>III. Résultat d'exploitation</b>	<b>9901</b>	<b>2.416</b>
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>75/76B</b>	<b>0</b>
A. Produits financiers récurrents	75	0
1. Produits des immobilisations financières	750	0
2. Produits des actifs circulants	751	0
3. Autres produits financiers	752/9	0
B. Produits financiers non récurrents	76B	0
<b>V. Charges financières</b>	<b>65/66B</b>	<b>468</b>
A. Charges financières récurrentes	65	468
1. Charges des dettes	650	0
2. Réduction de valeur sur actifs circulants	651	0
3. Autres charges financières	652/9	468
B. Charges financières non récurrentes	66B	0
<b>VI. Résultat de l'exercice avant impôts</b>	<b>9903</b>	<b>1.948</b>
<b>IX. Impôts différés</b>		<b>0</b>
A. Prélèvements sur impôts différés	780	0
B. Transfert aux impôts différés	680	0
<b>X. Impôts sur le résultat</b>	<b>67/77</b>	<b>0</b>
A. Impôts (-)	670/3	0
B. Régularisation d'impôts	77	0
<b>XI. Résultat de l'exercice</b>	<b>9904</b>	<b>1.948</b>
<b>XII. Réserves Immunisées</b>		<b>0</b>
A. Prélèvements sur réserves immunisées	789	0
B. Transfert aux réserves immunisées	689	0
<b>XII. Résultat de l'exercice à affecter</b>	<b>9905</b>	<b>1.948</b>

---

# Rapport d'activité

---

## Blanchisserie

Le seul site de production pour l'activité de **blanchisserie** est le site de **Jolimont**.

Ce site réalise le nettoyage et la désinfection du linge plat et des tenues de travail pour les sites hospitaliers HELORA de Jolimont, Lobbes, Nivelles et Tubize, ainsi que l'entretien du linge plat de 6 crèches.

Cette blanchisserie réalise également la partie logistique interne relative à la gestion du linge sur le site de Jolimont, c'est-à-dire qu'une partie de l'équipe de la blanchisserie récolte les chariots de linge souillé dans les services/unités de soins et les centralise vers la zone sale de la blanchisserie. Le travail inverse avec le linge propre est également réalisé par cette équipe, à savoir livrer les chariots de linge propre et désinfectés dans les services/unités de soins.

Tous les services du site de Jolimont qui sont approvisionnés le sont à l'aide d'une dotation fixée en adéquation avec les besoins du service. Un auxiliaire de la blanchisserie relève chaque jour le stock restant et renfloue le service du linge manquant par rapport à la dotation fixée.

L'outil de production de cette blanchisserie ne dispose malheureusement pas de redondance car chaque machine est unique, en ce y compris, en amont du processus, l'alimentation en vapeur. Ce manque de redondance implique, en cas d'avarie, un délestage forcé de l'activité vers une blanchisserie extérieure, généralement dans l'urgence.

Blanchisserie	2021	2022	2023
Quantités totales (pièces)	2.384.218	2.539.032 6,5%	2.599.686 9,0%
Poids totaux (kg)	1.113.290	1.140.344 2,4%	1.117.652 0,4%
	0,467	0,449	0,430
Activité hospitalière + crèches	327.459	353.578 8,0%	363.587 11,0%
Délestage externe (pièces)	455.608	193.184	238.483
Délestage externe (kg)	212.742	86.764 -59,2%	102.528 -51,8%
<b>Quantités interne (pièces)</b>	1.928.610	2.345.848	2.361.203
<b>Poids interne (kg)</b>	900.548	1.053.580 21,63%	1.015.124 12,72%
		16,99%	

Le tableau ci-dessus représente l'évolution des volumes traités et l'éclatement de ceux-ci en volumes traités en interne et via la solution ponctuelle de sous-traitance.

Au niveau des **quantités totales livrées**, nous constatons une évolution régulière depuis 2021, soit + 6,5% des quantités traitées en 2022 et + 9,0% des quantités traitées en 2023 par rapport à 2021.

En termes de **poids total traité**, nous notons également une augmentation mais moindre que celle des pièces traitées. Cela s'explique par un volume en augmentation de petites pièces (poids léger) à destination des crèches (bavoirs, gants de toilette, ...).

L'augmentation des pièces traitées suit assez sensiblement **l'évolution de l'activité hospitalière et des journées de crèches** (+ 11% entre 2021 et 2023).

Nous remarquons également une **diminution importante** (- 50%) **des quantités et du poids sous-traités**. Cela s'explique par le remplacement en 2021 du tunnel de lavage et du tunnel de finition. Néanmoins, nous sommes toujours à la merci des autres équipements vieillissants et en exemplaire unique de la blanchisserie (séchoir, calandre, plieuse, ...). Afin d'améliorer leur fiabilité, nous avons prévu un « retrofit » du séchoir de 80 kg et de la calandre dans le premier semestre 2024. Cela évite d'investir dans

de nouveaux équipements et permet de faire fonctionner sereinement ces 2 machines jusqu'à la nouvelle blanchisserie de Géothermia. Le coût de ce « retrofit » est estimé à 10% de la valeur d'achat d'une nouvelle calandre et d'un nouveau séchoir. Cette action permettra de gagner par ailleurs en capacité de production.

L'augmentation globale des poids et quantités traités, associée à la diminution des poids et quantités soustraitées entraîne une **augmentation significative des poids et quantités traités en interne** par notre équipe (respectivement de + 13% et + 22,5%).

Celle-ci rapportée au **volume d'ETPs relativement stable et maîtrisé** permet de déterminer une productivité interne exprimée en pièces ou en kg par heure : en 2023, elle se situe à 94 pc/heure/etp, ou 40 kg/h/etp. La performance affichée en 2023 par le personnel de la blanchisserie de Jolimont en termes de **productivité exprimée en kg/heure** est tout à fait remarquable, si on la compare à la littérature, vu la vétusté de l'installation et de certains équipements.

## Cuisines

Le logipôle comprend 6 sites de production alimentaire (Jolimont, Lobbes, Nivelles, Warquignies, Kennedy et Le Chêne aux Haies).

**La cuisine de Jolimont** produit pour l'hôpital de Jolimont, son restaurant d'entreprise, la crèche de La Louvière et la crèche de Maurage. Depuis le premier trimestre 2023 la cuisine de Jolimont produit également pour l'hôpital de Tubize anciennement externalisé. Cette production est en liaison chaude.

**La cuisine de Lobbes** produit pour l'hôpital de Lobbes, son restaurant d'entreprise et la crèche de Lobbes. Cette production est en liaison chaude.

**La cuisine de Nivelles** produit pour l'hôpital et la crèche de Nivelles. Cette production est en liaison chaude.

**La cuisine de Warquignies** produit pour l'hôpital de Warquignies, l'hôpital de Constantinople, les restaurants d'entreprise de ces hôpitaux (appelés « Jolishops »), la crèche de Mons et la crèche de Warquignies. Cette production est en **liaison froide**. Depuis le 8 mai 2023 cette production est centralisée sur le seul site de Warquignies alors qu'auparavant il y avait aussi une cuisine sur le site Constantinople (projet de centralisation des cuisines de Warquignies et de Constantinople).

**La cuisine de Kennedy** produit pour l'hôpital de Kennedy, son restaurant d'entreprise et depuis avril 2023 pour les repas à domicile ACASA ainsi que pour la Bonne Maison de Bouzanton. Ces deux productions se font **en liaison froide**. Notez que depuis 2021, la production des crèches se fait également sur le site de Kennedy, en **liaison froide également**.

**La cuisine du Chêne aux Haies** produit pour l'hôpital psychiatrique, son restaurant d'entreprise et depuis juin 2023 également pour la maison de repos du Bois d'Havré. Cette production est en liaison chaude.

Le tableau suivant représente l'évolution d'une estimation des journées alimentaires (petit-déjeuner, repas de midi et souper) sur les différents sites de production en comparaison avec l'évolution des journées d'hospitalisation. Le nombre de journées alimentaires est supérieur au nombre de journées d'hospitalisation car au-delà de celles-ci des prestations alimentaires sont également fournies pour

d'autres types de services (hôpitaux de jour, dialyse, accompagnants, les plateaux de réserves, les urgences et l'hospitalisation provisoire, ...).

Les chiffres en vert et bleu indiquent les moments où une activité complémentaire a été ajoutée au volume d'activité purement hospitalier. En vert en 2021 pour le site de Kennedy avec la production en plus des crèches. En bleu en 2023 pour Kennedy et CHÊNE AUX HAIES avec la production de ACASA et des 2 maisons de repos.

Cuisines	2021	2022	2023
<b># journées alimentaires</b>			
Jolimont	162.425	174.111	181.007
Lobbès	42.724	46.587	47.374
Nivelles	50.254	55.402	60.560
Warquignies	100.764	107.562	113.735
Kennedy	108.759	111.258	159.395
CHP	111.692	116.778	163.272
<b>Total</b>	576.618	611.698	725.343
		6,1%	25,8%
<b># journées hospitalisation</b>			
Jolimont	128.901	139.885	136.108
Lobbès	31.804	34.781	35.161
Nivelles	38.552	43.609	47.891
Tubize	5.627	7.133	7.837
Constantinople	50.659	51.945	55.496
Warquignies	30.319	34.565	36.522
Kennedy	108.497	106.669	124.042
<b>Total</b>	394.359	418.587	443.057
		6,1%	12,3%

## Magasins

Le logipôle comprend 3 magasins : les sites de Jolimont, de Warquignies et du Chêne aux Haies. Les magasins de Jolimont et de Warquignies ne s'occupent que du matériel non-stérile alors que le magasin du Chêne aux Haies intègre également la gestion des dispositifs médicaux stériles (sous la responsabilité du pharmacien titulaire afin de respecter l'arrêté royal portant sur la préparation et la délivrance des médicaments et l'utilisation et la distribution des dispositifs médicaux dans les établissements de soins du 30/09/2020 publié le 24/12/2020).

L'activité de nos magasins peut se mesurer par le nombre de lignes de picking repris dans le tableau ci-dessous dans lequel nous constatons une relative stabilité.

Magasins	2021	2022	2023
<b># lignes de picking</b>			
Jolimont	116.199	121.661	120.576
Warquignies	51.595	52.821	52.606
Kennedy/CHP	168.903	163.646	161.705
<b>Total</b>	<b>336.697</b>	<b>338.128</b>	<b>334.887</b>
		0,4%	-0,5%
<b># commandes internes</b>			
Jolimont	9.588	9.721	10.352
Warquignies	5.249	5.350	5.699
Kennedy/CHP	12.434	12.252	11.993
<b>Total</b>	<b>27.271</b>	<b>27.323</b>	<b>28.044</b>
		0,2%	2,8%

L'évolution du nombre de commandes internes est également relativement stable entraînant une composition également stable par commande interne puisque celle-ci comporte entre 10 et 13 articles en moyennes.

Le futur magasin central sur le site de Géothermia devra gérer environ 500.000 lignes de picking par an car il intégrera, à cette échéance, la reprise des dispositifs médicaux stériles pour le volume des sites hospitaliers de l'ex-Pôle Hospitalier Jolimont. Actuellement ce volume d'activité est toujours géré par les pharmacies de Jolimont, Nivelles et Constantinople.



## Activités liées à la gestion de l'intercommunale

Au cours de ce second semestre 2023, et 6 premiers mois d'existence pour l'intercommunale, nous nous sommes efforcés d'avancer sur les réalisations prioritaires suivantes, indispensables pour stabiliser, structurer et donner sens à notre projet :

- **la rédaction de son plan stratégique** pour l'horizon 2024-2025, ainsi que l'estimation du tout premier budget prévisionnel de fonctionnement pour 2024
- **La stratégie pour la construction du futur logipôle**, largement en interaction avec la programmation en cours en vue de la construction des 5 nouveaux hôpitaux des CHU HELORA. Dans ce cadre, plusieurs décisions importantes ont été actées impactant la conception de notre futur logipôle ;
  - o Préparation des repas sur le logipôle, distribués en vrac en liaison froide vers les hôpitaux, réchauffés et portionnés sur plateau dans des cuisines d'étages
  - o Collecte centralisée du linge sale au départ des différents services via systèmes pneumatiques lourds
  - o Distribution automatisée sur site du linge et des articles provenant de l'économat
- **Constitution d'une Unité TVA** chapotant les associés de la convention de collaboration horizontale, avec prise d'effet au 1/7/2023
- **L'uniformisation des structures de l'intercommunale** et la mise en place de son organigramme hiérarchique aux niveaux plus opérationnels ; le regroupement opéré le 1<sup>er</sup> juillet 2023 a nécessité (et nécessite toujours) un important travail d'inventaire et d'harmonisation des métiers (en termes de libellés et de barèmes), et de transversalisations de fonctions supports
- **La clarification du périmètre de responsabilités du logipôle** (fonctionnement des restaurants d'entreprise, en particulier pour les sites de Warquignies et Constantinople), répartition des responsabilités pour le transport avec les associés
- **La concertation sociale** (mise en place des statuts administratif et pécuniaire, clarification des fonctions, organigramme, recrutement...) laquelle continue toujours sur ces sujets

- **La mise en place des comités de prévention et de protection** des travailleurs, pour lesquels nous avons dû faire appel à un conseiller en prévention du service externe de prévention, et établir le lien avec les comités PPT des associés sur les différents sites concernés des CHU Helora et Gabrielle Passelecq.
- **La mise en place des Comités de Pilotage** telle que prévue dans la convention de Collaboration horizontale nous liant aux entités associées. A l'instar du Conseil d'Administration se confondant avec le Comité d'Association Hospitalière, nous avons également trouvé du sens, après quelques réunions, à fusionner le Comité de Direction du logipôle avec ce Comité de Pilotage. En effet, les sujets et préoccupations abordés étant globalement identiques, ce choix nous permet d'améliorer la communication avec nos associés, de mieux comprendre mutuellement nos préoccupations, nos enjeux et nos contraintes.

## Principales décisions prises par le Conseil d'Administration/Comité d'Association Hospitalière

Rappelons que la particularité de notre conseil d'administration est de se confondre avec le Comité d'Association Hospitalière. En effet, la convention portant sur notre association hospitalière prévoit que :

- L'intercommunale Gabrielle Passelecq mandate les administrateurs communaux pour la représenter à ses côtés ;
- L'ASBL CHU HELORA mandate les administrateurs représentants les ASBL « L'entraide fraternelle Jolimont », « La Charmille », « Le Bosquet » pour représenter ses hôpitaux à ses côtés.

Cette association hospitalière dont la gestion est confiée à notre intercommunale pour ce qui concerne les fonctions technico-logistiques, a pour prérogative (liste non exhaustive) :

- L'admission d'un nouveau membre
- La rationalisation et l'optimalisation de ces fonctions via des économies d'échelles
- L'accomplissement de tout acte se rapportant directement ou indirectement à son but
- L'approbation des comptes relatifs à ces fonctions
- ...

Les principales décisions prises par le Conseil d'Administration/Comité d'Association Hospitalière au cours des 7 séances de 2023 sont :

	Dates	Point à l'ordre du jour	Sujets
CA01	12/04/23	CA.00	Installation du Conseil d'administration.
		CA.01	Désignation du Président.
		CA.02	Désignation de la Vice-Présidente
		CA.03	Désignation des membres du Comité de Rémunération
		CA.04	Désignation des membres du Comité d'audit
		CA.05	Définition des missions du Comité d'audit
		CA.07	Désignation temporaire d'un titulaire de la fonction dirigeante locale faisant fonction
		CA.08	Désignation des personnes ayant pouvoir de signature sur les comptes financiers de l'intercommunale.

CA02	15/05/23	CA.16	Approbation du projet de cession à titre gratuit de la branche d'activité constituée des éléments du patrimoine actif et passif de l'intercommunale revêtant la forme d'une société coopérative CHUPMB, se rattachant à la branche d'activité dite « LOGIPÔLE », y inclus le rapport visé à l'article 12:94, § 2 du Codes des sociétés et des associations, à la société coopérative LOGIPÔLE, lequel projet sera reçu sous la forme authentique et avec application expresse des articles 12:93 à 12:95 et 12:97 à 12:100, conformément à l'article 12:103 du Code des sociétés et des associations.
		CA.20	Convocation de l'assemblée générale extraordinaire de LOGIPÔLE SC en vue de l'acceptation de la cession de branche d'activité LOGIPOLE de l'Intercommunale à force de SC CHUPMB et fixation de son ordre du jour
CA03	25/05/23	CA.22	Approbation du projet de scission de l'ASBL Pôle Hospitalier Jolimont emportant transfert a) au bénéfice de l'ASBL NEW HELORA (anciennement SC) de sa branche d'activité hospitalière, b) au bénéfice de l'Intercommunale à forme de SC LOGIPÔLE de sa branche d'activité « Logipôle », lequel projet sera reçu sous la forme authentique – Examen des états de situation active et passives des associations concernées ne remontant à plus de trois mois.
		CA.25	Convocation de l'assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale à forme de SC LOGIPÔLE en vue de l'acceptation de la scission et fixation de son ordre du jour.
CA04	29/06/23	CA.28	Approbation de la convention de coopération horizontale
		CA.29	Approbation de l'organigramme hiérarchique de l'intercommunale LOGIPOLE et désignation du directeur opérationnel (ff)
CA05	21/09/23	CA.34	Prise d'acte de la désignation par les CA du CHUPMB et de HELORA, chacun en ce qui les concerne, des administrateurs du Collège A et des administrateurs du Collège B du Logipôle comme étant mandatés pour représenter respectivement le CHÊNE AUX HAIES et les Hôpitaux du CHU HELORA au sein du comité d'association hospitalière
		CA.37	Information du CA par le Comité de rémunération des recommandations émises à l'Assemblée Générale de décembre 2023 concernant la rémunération des Administrateurs, du Président et de la Vice-Présidente avec effet rétroactif au 12/4/2023 ;
		CA.38	Approbation de la proposition du Comité de Rémunération concernant la rémunération de la fonction dirigeante locale, avec effet rétroactif au 1/7/2023
		CA.40	Approbation des conditions et du mode de passation du marché public conjoint ref 2023-09-05 portant sur la désignation d'un réviseur d'entreprise en qualité de commissaire pour les exercices comptables 2023-2024 et 2025

CA06	19/10/23	CA.48	Approbation de la Convention réglant les modalités financières de la mise à disposition de l'intercommunale Logipôle d'agents statutaires de l'intercommunale CHUPMB
CA07	17/11/23	CA54	Approbation du projet de plan stratégique 2024-2025
		CA55	Approbation du budget de fonctionnement 2024
		CA56	Approbation de la proposition d'attribution du marché public conjoint ref 2023-09-05 portant sur la désignation d'un réviseur d'entreprise en qualité de commissaire pour les exercices comptables 2023-2024 et 2025
		CA57	Convocation de l'assemblée générale ordinaire le 22 décembre 2023 et fixation de son ordre du jour

---

## CONCLUSION

---

Ces six mois d'existence de notre intercommunale, objet de ce premier rapport de gestion, auront été marqués par l'impérieuse nécessité d'assurer la continuité du service à la suite du transfert de responsabilité consécutif aux opérations du 29 juin 2023. C'est en effet à cette date que les hôpitaux associés (CHU HELORA et Intercommunale Gabrielle Passelecq) nous ont cédé leurs activités relatives aux cuisines, buanderie et économat. Mais ils furent marqués également par la nécessité de stabiliser, d'organiser et de structurer le fonctionnement de l'intercommunale, tant en interne que vis-à-vis de nos associés.

Cette période aura également été propice pour arrêter plusieurs choix importants qui concerneront l'infrastructure et le fonctionnement de notre futur logipôle dans ses 3 métiers sur base des décisions prises par les CHU Helora concernant la logistique de leurs 5 nouveaux hôpitaux.

Avec l'obtention par l'AVIQ de l'agrément pour notre association hospitalière et l'adoption toute récente par le Gouvernement wallon du deuxième Plan régional de constructions hospitalières, nous voyons l'avenir sereinement pour la construction de nos futures installations sur Géothermia. L'appel à candidatures en vue de sa construction vient d'ailleurs tout juste d'être publié.

Nous allons également dès à présent travailler pour étendre la convention de collaboration horizontale et l'unité TVA instaurée au 1er juillet 2023 aux ASBL privées des pôles « seniors » et « petite enfance » de nos membres fondateurs, ce qui nous apportera, une fois dans nos murs, du volume d'activités supplémentaires.

Je ne voudrais pas clôturer ce rapport de gestion sans remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, internes ou externes, aident, encouragent, soutiennent, s'investissent, conseillent... pour que ce projet, si important pour notre région, fonctionne au quotidien et devienne à terme ce formidable outil que nous attendons.

# Les annexes

## Rapport annuel de rémunération

### *Informations générales relatives à l'institution*

<b>Numéro d'identification (BCE)</b>	801043222
<b>Type d'institution</b>	Intercommunale
<b>Nom de l'institution</b>	SC LOGIPOLE
<b>Période de reporting</b>	Année 2023 (12/04/2023 au 31/12/2023)
<b>Nombre de réunions</b>	
<b>Assemblée générale</b>	4
<b>Conseil d'administration</b>	7
<b>Comité d'audit</b>	0
<b>Comité de rémunération</b>	1



### Membres du Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	OSIYER Brahim	20.471,81 €	Rémunération mensuelle fixe	Voir commentaire	-	100%
Vice-président	DI MARCO Maria-Anna	1.499,93 €	6 jetons de présence CA	Voir commentaire	-	86%
Administrateur et membre du comité d'audit	RICCOBENE Fabio	749,96 €	3 jetons de présence CA	-	-	43%
Administrateur	NAHIME Khadija	1.749,91 €	7 jetons de présence CA	-	-	100%
Administrateur	DEPLUS Jean-Paul	1.499,93 €	6 jetons de présence CA	-	-	86%
Administrateur	PECRIAUX Valérie	749,96 €	3 jetons de présence CA	-	-	43%
Administrateur	JENART Damien	1.249,94 €	5 jetons de présence CA	-	-	71%

<b>Administrateur et membre du comité d'audit</b>	DONFUT Julien	999,95 €	4 jetons de présence CA	-	-	57%
<b>Administrateur</b>	COLINIA Françoise	999,95 €	4 jetons de présence CA	-	-	57%
<b>Administrateur et membre du comité d'audit</b>	RIZZO Lino	1.749,91 €	7 jetons de présence CA	-	-	100%
<b>Administrateur</b>	NICODÈME Louis	1.249,94 €	5 jetons de présence CA	-	-	71%
<b>Administrateur</b>	CONTI Calogero	999,95 €	4 jetons de présence CA	-	-	57%
<b>Administrateur</b>	NIVELLE France	1.499,93 €	6 jetons de présence CA	-	-	86%
<b>Administrateur</b>	VAN DAELE Bart	1.249,94 €	5 jetons de présence CA	-	-	71%
<b>Administrateur</b>	COULIE Bernard	1.249,94 €	5 jetons de présence CA	-	-	71%
<b>Administrateur</b>	STURBOIS Jean-Michel	1.749,91 €	7 jetons de présence CA	-	-	100%
<b>Administrateur</b>	DE COSTER Patrick	999,95 €	4 jetons de présence CA	-	-	57%
<b>Total général</b>		<b>40.720,81 €</b>				

## Commentaires :

Le montant du jeton de présence du Conseil d'administration et du Comité d'audit a été fixé à 125 € (indice pivot de base 138,01).

En ce qui concerne **le Président**, le fait que la rémunération ne prenne pas la forme d'un jeton de présence mais d'une rémunération mensuelle se justifie par la multitude de tâches réalisées par celui-ci, en plus de sa participation aux réunions des organes de gestion :

- Participation à des réunions de travail diverses (notamment toutes les réunions techniques préparatoires aux concertations sociales, les CPPT, les visites des lieux de travail, ...)
- Participation à des événements : conférences de presse, vernissages d'exposition, journées thématiques...
- Représentation de l'intercommunale dans les médias et avis sur la stratégie de communication ;
- Rencontres avec le personnel notamment lors de visites informelles ;
- Validation de divers documents ;
- Rôle de relais entre l'intercommunale et divers acteurs de la société civile (associations, écoles, entrepreneurs...)
- Rôle de relais entre l'intercommunale et certains citoyens, qui s'adressent à ces mandataires pour une multitude de questions (notamment leur satisfaction vis-à-vis des services de l'intercommunale, les postes vacants, ...)
- Multiples échanges et débats par téléphone et par courrier électronique avec la direction générale et auprès de différentes instances ;
- Etc.

En ce qui concerne **la vice-présidente**, sa rémunération prend la forme de jetons de présence pour sa participation aux organes de gestion. A ce stade, aucune mission spécifique ne lui a été attribuée. Il est, de ce fait, indiqué de s'en tenir à l'octroi de simples jetons de présence.

*Titulaires de fonction de direction*

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Directeur Général f.f.	WENDERLOOT Ludwig	87.236,46 €	Rémunération brute : 83710,94 € Prime d'attractivité : 713,43 € Prime de fin d'année : 2331,22 € Chèques repas : 480,76 €	Néant
Directeur Opérationnel f.f.	BOTTON Quentin	79.586,85 €	Rémunération brute : 61734,85 € Chèques repas : 505,73 € ATN GSM : 72,00 € Prime annuelle liée aux objectifs : 3427,21 € PFA : 5140,82 € Assurance groupe : 8706,24 €	Néant
<b>Total rémunérations</b>		<b>166.823,31 €</b>		

## Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? ~~Oui~~ / Non
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?  
~~Oui~~ / Non
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?  
~~Oui~~ / Non
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 0€

## Commentaires

Lors de sa création, le Logipôle a repris l'ensemble des activités relatives aux cuisines, à la buanderie et l'économat du CHU HELORA, du Chêne aux Haies et du Pôle hospitalier Jolimont ; ainsi que le personnel en fonction au sein de ces services.

Ce personnel a été transféré dans le cadre de la CCT 32bis à dater du 01/07/2023.

Le Directeur Opérationnel, quant à lui, exerçait déjà une fonction identique au sein du Pôle Hospitalier Jolimont. Cependant, étant sous contrat ASBL Unité Jolimont, il n'a pu être transféré à la même date et aux mêmes conditions que le personnel du Pôle Hospitalier Jolimont.

En effet, l'ASBL Unité Jolimont n'a pas été dissoute et son activité n'a pas été partiellement ou totalement transférée. La CCT 32 bis ne s'applique pas dans les faits mais la directive 2001/23/EG a les mêmes conséquences.

La mise à disposition d'un directeur du secteur privé vers secteur public n'étant pas possible, Monsieur Quentin Botton a accepté le transfert de son contrat aux mêmes conditions.

Il a donc signé une convention de rupture de commun accord avec l'ASBL Unité Jolimont et ensuite un contrat avec le Logipôle.

Soumis aux mêmes contraintes que le personnel transféré de l'ex-PHJ ou du CHUPM-B et dans le même esprit que le protocole d'accord établissant les conditions de transfert de ce personnel, il bénéficie du maintien de ses conditions salariales arrêtées au 30/06/2023.

Monsieur Quentin Botton bénéficie également d'un véhicule de société dont le montant n'est pas détaillé. En effet, cet avantage de toute nature est exclu de la notion de rémunération au sens de l'annexe 4 du CDLD, les règles fiscales étant correctement appliquées.

## PARTICIPATION AUX REUNIONS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNEE 2023 - Liste des présences

#### 7 Réunions

	12-avr	15-mai	25-mai	29-juin	21-sept	19-oct	17-nov	Total	Taux de présence	Commentaire(s)
Brahim OSIYER	1	1	1	1	1	1	1	7	100%	
Fabio RICCOBENE	1	0	1	0	0	1	0	3	43%	
Khadija NAHIME	1	1	1	1	1	1	1	7	100%	
Jean-Paul DEPLUS	0	1	1	1	1	1	1	6	86%	
Valérie PECRIAUX	1	1	1	0	0	0	0	3	43%	
Damien JENART	0	1	1	0	1	1	1	5	71%	
Julien DONFUT	1	0	0	1	1	0	1	4	57%	
Françoise COLINIA	0	1	1	1	0	1	0	4	57%	
Lino RIZZO	1	1	1	1	1	1	1	7	100%	
Louis NICODÈME	1	1	1	1	0	0	1	5	71%	
Maria-Anna DI MARCO	1	1	1	0	1	1	1	6	86%	
Stéphane OLIVIER	1	1	1	1	1	1	1	7	100%	Mandat dérivé non rémunéré
Calogero CONTI	1	1	0	1	0	0	1	4	57%	
France NIVELLE	0	1	1	1	1	1	1	6	86%	
Bart VAN DAELE	1	1	1	1	0	0	1	5	71%	
Bernard COULIE	1	0	1	1	1	0	1	5	71%	
Isabelle LINKENS	1	1	1	1	1	0	1	6	86%	Mandat dérivé non rémunéré
Jean-Michel STURBOIS	1	1	1	1	1	1	1	7	100%	
Patrick DE COSTER	0	0	1	1	0	1	1	4	57%	
Anne-Sophie CAUDRON	1	1	1	1	1	1	1	7	100%	Mandat dérivé non rémunéré

## PARTICIPATION AUX REUNIONS

### ASSEMBLEE GENERALE - ANNEE 2023 - Liste des présences

#### 4 Réunions

Collège	Associé fondateur	Membre de l'AG	AG constitutive 12/04/2023	AGO du 29/06/2023	AGE du 29/06/2023	AGO du 22/12/2023*	Taux de présence
Collège A	Saint-Ghislain	Florence MONIER	0	1	1	0	50%
		Fabrice FOURMANOIT	1	1	1	0	75%
		Patty CANTIGNEAU	1	0	0	1	50%
		Corinne RANOCHA	0	0	0	0	0%
		Franz GOSSELIN	0	0	0	0	0%
	Mons	Brahim OSIYER	1	1	1	1	100%
		Jean-Paul DEPLUS	0	1	1	1	75%
		Colette WUILBAUT	0	0	0	1	25%
		Samuel QUIEVY	0	1	1	1	75%
		Françoise COLINIA	0	1	1	1	75%
	Frameries	Julien DONFUT	1	1	1	1	100%
		Michel DELIGNE	0	0	0	1	25%
		Louis RIFAUT		1	1	0	50%
		Fabrice DESPRETZ	0	0	0	0	0%
		Manu DISABATO	0	0	0	0	0%
		Giancarlo BATTELLO**	1				25%
	Quaregnon	Alain TORREKENS	1	1	1	1	100%
		Lucille LONOBILE	1	0	0	0	25%
		Karine DUEZ		0	0	0	0%
		Jean-Pierre LEPINE	0	0	0	0	0%
		Salvatore LIGAS	1	1	1	1	100%
Florence DELWARTE***		0				0%	

	Quévy	Valérie PECRIAUX	0	0	0	0	0%
		Laurent BOUGARD	0	0	0	0	0%
		Laura BROHE	0	0	0	0	0%
		Vincent WAMBERSY	0	0	0	0	0%
		Louis NICODEME	0	0	0	0	0%
		Florence LECOMPTE****	1				25%
	Colfontaine	Giuseppe SCINTA	1	0	0	1	50%
		Giuseppina NINFA	0	0	0	0	0%
		Antonio DE ZUTTER	0	0	0	0	0%
		Salvatore CARRUBBA	0	0	0	0	0%
		Santa TERRITO	0	1	1	0	50%
IC Gabrielle Passelecq	Samy KAYEMBE	1	1	1	0	75%	
Collège B	HELORA	Calogero CONTI	1	1	1	1	100%
	L'entraide Fraternelle Jolimont ASBL La Charmille ASBL Le Bosquet ASBL	Bernard COULIE	1	1	1	1	100%

NB : (1) = Présent ; (0) = Absent

\* Faute de quorum requis, l'Assemblée Générale n'a pu se tenir valablement le 22/12/2023 et a été reportée le 12/01/2024

\*\*Monsieur Battello a démissionné de ses fonctions de conseiller communal et a été remplacé par Louis Riffaut.

\*\*\* Madame Delwarte a démissionné de ses fonctions de conseillère communale et a été remplacée par Karine Duez.

\*\*\*\* La Commune de Quévy, n'ayant pas encore désigné ses 5 délégués au moment de l'AG constitutive, Madame La Bourgmestre, Florence Lecompte, représente la commune.



## **PARTICIPATION AUX REUNIONS**

### **Comité de rémunération - ANNEE 2023 - Liste des présences**

#### **1 Réunion**

	15-sept	Total	Taux de présence	Commentaire(s)
Brahim OSIYER	1	1	100%	
Khadija NAHIME	1	1	100%	
Jean-Paul DEPLUS	1	1	100%	
Damien JENART	1	1	100%	
Louis NICODÈME	1	1	100%	

---

# Rapport annuel du Comité de rémunération

---

Comme le prévoit l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le comité de rémunération établit annuellement un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent et émet des recommandations au Conseil d'administration.

Il propose au Conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au Conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs.

## 1. Informations générales sur l'intercommunale Logipôle

Constituée le 12/04/2023, l'intercommunale Logipôle est née de la volonté des CHU HELORA et de l'intercommunale Gabrielle Passelecq de créer un pôle logistique en région montoise.

Le Logipôle regroupe, depuis le 1er juillet 2023, les activités de cuisine, de blanchisserie et de l'économat de nos hôpitaux partenaires ainsi que de leurs entités extrahospitalières telles que les crèches et les maisons de repos et de soins.

## 2. Pertinence des rémunérations et autres avantages

a. Le Président :

Pour la rémunération brute annuelle du Président de l'Intercommunale LOGIPOLE, le plafond fixé par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation est appliqué.

Ce montant est de **14.283,37 €** (indice pivot de base 138,01 du 1er janvier 1990). Le montant indexé au 1er janvier 2024 est de 29136,65 €.

Celui-ci nous apparaît tout à fait adéquat, eu égard aux nombreuses tâches réalisées par le Président depuis la constitution de l'intercommunale.

- Participation à des réunions de travail diverses (notamment toutes les réunions techniques préparatoires aux concertations sociales, les CPPT, les visites des lieux de travail, ... ) ;
- Participation à des événements : conférences de presse, vernissages d'exposition, journées thématiques, ... ;
- Représentation de l'intercommunale dans les médias et avis sur la stratégie de communication ;
- Rencontres avec le personnel notamment lors de visites informelles ;
- Validation de divers documents ;
- Rôle de relais entre l'intercommunale et divers acteurs de la société civile (associations, écoles, entrepreneurs... ) ;
- Rôle de relais entre l'intercommunale et certains citoyens, qui s'adressent à ces mandataires pour une multitude de questions (notamment leur satisfaction vis-à-vis des services de l'intercommunale, les postes vacants, ... ) ;
- Multiples échanges et débats par téléphone et par courrier électronique avec la direction générale et auprès de différentes instances ;

b. La Vice-présidente :

Le Vice-président peut percevoir soit une rémunération, soit des jetons de présence pour sa participation aux réunions des organes de gestion.

Aucune mission spécifique n'ayant, à ce stade, été attribuée à la Vice-présidente, celle-ci s'est vu octroyer de simples jetons de présence, du même montant que ceux octroyés à tous les administrateurs.

L'octroi de jetons de présence à la Vice-présidente nous apparaît tout à fait pertinent.

c. Les administrateurs

Le CDLD nous indique qu'un administrateur ne peut pas percevoir de rémunération autre qu'un jeton de présence ni d'avantage en nature. Il perçoit un seul jeton de présence pour chaque séance de l'organe de gestion à laquelle il assiste.

Pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration, les administrateurs perçoivent un jeton de présence de **125 €** (indice pivot de base 138,01 du 1<sup>er</sup> janvier 1990).

Le montant indexé au 1er janvier 2024 est de 254,99 €.

Ce montant respecte le plafond fixé par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui est lui-même de 125 € (indice pivot de base 138,01 du 1<sup>er</sup> janvier 1990).

Eu égard aux responsabilités endossées par les administrateurs, le montant du jeton de présence nous apparaît pleinement pertinent.

Nous noterons que le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en 2023, depuis la constitution de l'intercommunale le 12/04/2023.

Le comité d'audit ne s'est pas réuni en 2023.

#### d. Les titulaires de fonctions de direction

Le titulaire de la fonction dirigeante locale et le directeur opérationnel ont temporairement été désignés comme faisant fonction, dans un souci de continuité de gestion des services que compte l'intercommunale.

En effet, l'ouverture à candidature de leurs postes ne pourra débiter qu'une fois les statuts du personnel approuvés paritairement, par le CA, et par après, par la tutelle, en tenant compte ensuite des délais inhérents aux procédures de publicité, de sélection et de recrutement pour ces deux postes.

Le montant annuel maximal de la rémunération liée à la fonction dirigeante locale au sein des intercommunales à l'index du 1er janvier 2024 s'élève à 321.423,25 €. Ce montant correspond au montant annuel brut maximum prévu à l'annexe 4 du CDLD.

Le personnel de direction bénéficie d'une rémunération bien en-deçà du plafond précité.

Le titulaire de la fonction dirigeante locale perçoit, outre sa rémunération annuelle, des titres-repas d'une valeur faciale de 6 euros. Sa quote-part s'élève à 1,24 euros, aux mêmes conditions que le personnel transféré au 1er juillet 2023 de l'intercommunale CHUPM-B vers le Logipôle.

Le Directeur Opérationnel, quant à lui, exerçait déjà une fonction identique au sein du Pôle Hospitalier Jolimont. Cependant, étant sous contrat ASBL Unité Jolimont, il n'a pu être transféré à la même date et aux mêmes conditions que le personnel du Pôle Hospitalier Jolimont.

En effet, l'ASBL Unité Jolimont n'a pas été dissoute et son activité n'a pas été partiellement ou totalement transférée. La CCT 32 bis ne s'applique pas dans les faits mais la directive 2001/23/EG a les mêmes conséquences.

La mise à disposition d'un directeur du secteur privé vers secteur public n'étant pas possible, Monsieur Quentin Botton a accepté le transfert de son contrat aux mêmes conditions.

Il a donc signé une convention de rupture de commun accord avec l'ASBL Unité Jolimont et ensuite un contrat de travail avec le Logipôle.

Soumis aux mêmes contraintes que le personnel transféré de l'ex-PHJ ou du CHUPM-B et dans le même esprit que le protocole d'accord établissant les conditions de transfert de ce personnel, il bénéficie du maintien de ses conditions salariales arrêtées au 30/06/2023.

### 3. Les recommandations du Comité de Rémunération

Le Comité de rémunération recommande de maintenir la rémunération en vigueur pour la **Présidence**, ainsi que le montant actuel du jeton de présence pour la **vice-présidence** et les **administrateurs**.

En ce qui concerne **les titulaires de fonctions de direction**, qui, nous le rappelons, ont été désignés comme faisant fonction, dans un souci de continuité de gestion des services :

Le Comité de rémunération recommande de maintenir l'application des barèmes en vigueur pour le directeur Général f.f. ;

Le Comité de rémunération reconnaît la nécessité d'appliquer les termes du contrat du Directeur Opérationnel f.f., en lui octroyant des conditions salariales identiques à celles dont il bénéficiait à la veille de son transfert, soit le 30/06/2023.

---

## La liste des adjudicataires

---

L'objet du marché	Type de marché	Le mode de passation	Nom de l'adjudicataire	Date de l'attribution (délibération)	Montant du marché TVAC
Mission de courtage	Service	Procédure négociée sans publication préalable	Vanbreda Risk & Benefits	20/06/2023	4.598,00 €
<b>Souscription assurances - Période 01/07/23 au 31/12/24</b>					
Lot n°1 responsabilité civile des dirigeants	Service	Procédure négociée sans publication préalable	AXA	26/06/2023	5.625,00 €
Lot n°2 responsabilité civile exploitation	Service	Procédure négociée sans publication préalable	AMLIN	26/06/2023	20.444,25 €

L'objet du marché	Type de marché	Le mode de passation	Nom de l'adjudicataire	Date de l'attribution (délibération)	Montant du marché TVAC
<b>Désignation d'un réviseur d'entreprises - Marché conjoint entre :</b> ASBL CHU HELORA CABINET DE RADIOLOGIE DE LA DODAINÉ SRL SC LOGIPOLE ENTRAIDE FRATERNELLE JOLIMONT STREBO SRL LA CHARMILLE LE BOSQUET UNITE JOLIMONT JOLIMONT FORMATION ASBL CREDE SA	<b>Service</b>	<b>Procédure ouverte</b>	<b>DGST &amp; PARTNERS SC SPRL</b>	<b>17/11/2023</b>	<b>511.830,00 €</b> <b>Estimation pour l'IC LOGIPOLE 65340,00</b>